

LIMOGES HABITAT

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le

ID: 087-278708516-20230309-20230309_CA17-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 9 MARS 2023

20230309_CA17 - Présentation de l'avis rendu par le CSE sur les Orientations stratégiques 2023 de Limoges habitat et réponse du Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le mardi 9 mars 2023 à 17 heures dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Ont participé:

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-président

Mesdames Martine BOUCHER, Danielle DUVALET, Catherine JARRY, Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Samia RIFFAUD, Administratrices

Messieurs Jacky BOUHIER, Philippe CHADELAS, Georges DAMIANO, Rachid EL BOUTAYBI, Jean-Yves ESTOUP, Serge JAMMET, Jean-François LANDRON, Franck LETOUX, Patrick PIMPAUD, Dominique RENAUDIE, Eric SCHALTEGGER, Xavier TRACOU, Administrateurs

Monsieur Eric MULLER, Direction Départementale des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Messieurs Jean-Luc BONNET et Jean-Marie LAGEDAMONT, Administrateurs, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur Michel NYS, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame BOUCHER

Madame Sarah GENTIL, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame RIFFAUD

Monsieur René ARNAUD, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur TRACOU

Madame Marie HERNANDEZ, Administratrice

Monsieur Gérard RUMEAU, Administrateur

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, représentant Alliance Offices Habitat

Monsieur Raphaël ALARCON, Secrétaire du Comité Social et Economique

Absent:

Monsieur Laurent GUERY, Administrateur

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le

ID: 087-278708516-20230309-20230309_CA17-DE

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16, Vu les orientations stratégiques 2023 présentées au Conseil d'administration du 18 octobre 2022,

Vu l'avis du CSE rendu le 13 décembre 2022,

Vu le rapport présenté,

le Conseil d'administration délibère,

- Prend acte de l'avis rendu par le CSE,
- Donne réponse à l'avis du CSE.

Formalités de publicité effectuées le 2 0 MARS 2023

Pour extrait conforme,
Limoges, le 2 0 MARS 2023
LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD

